

## JULES-RAIMOND DE SOLIER, PREMIER « ÉCRIVAIN GÉNÉRAL » DE LA PROVENCE

Dans toute l'Europe, le XVI<sup>e</sup> siècle est une période riche en événements, en conflits, en transformations politiques et économiques, en renouvellements religieux, philosophiques et artistiques. C'est une période de transition vers un ordre nouveau, celui de l'époque moderne. La Provence, comme le reste du monde occidental, connaît des mutations majeures, mais sensiblement différentes de celles qui surviennent dans le reste du royaume de France. C'est ainsi qu'en dépit d'une situation géographique favorable, au voisinage de l'Italie, aux croisées des grandes voies de communication que représentent le Rhône et les côtes méditerranéennes, au contact de l'Avignon pontificale, elle ne connaît pas de mouvement humaniste majeur.

Depuis son rattachement à la couronne, l'ancien comté traverse une phase d'adaptation plus que d'évolution. Tenté de se replier sur son passé, il se préoccupe essentiellement du maintien de ses prérogatives d'indépendance au sein du royaume de France, au milieu de troubles qui marquent les grandes étapes de ce siècle : deux invasions successives par les armées de Charles-Quint, les guerres de Religion qui ensanglantent la seconde moitié du siècle... Entre deux accalmies, affrontements, pillages et massacres déchirent le pays, exacerbant de manière dramatique un problème encore d'actualité : celui d'une entité territoriale qui cherche sa place dans les nouveaux courants politiques et culturels tout en essayant de préserver son identité, à une époque où s'affirme la centralisation administrative.

Cette situation précaire peut expliquer l'absence d'un véritable essor culturel. Cependant, si elle ne favorise pas la production d'œuvres à base humaniste, elle peut expliquer la genèse de celles qui aboutissent : ainsi, Jules-Raimond de Solier, juriconsulte protestant, humaniste, historien, géographe, mathématicien, astronome, naturaliste et poète, est bien un Provençal de son temps. Son œuvre, bien que rarement mentionnée et demeurée dans sa plus grande partie manuscrite, marque un tournant dans l'histoire littéraire provençale. En le désignant comme « premier écrivain général de la Provence » (plutôt que comme « premier historien »), Pierre-Joseph de Haitze, érudit aixois de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, tente de couvrir les multiples facettes de l'œuvre de Solier, sans privilégier un aspect historique relativement mineur. En effet, les *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae*<sup>1</sup> représentent une synthèse de l'étude chorographique et géographique et des ouvrages dits « d'antiquités », regroupant commentaires et compilation de textes antiques comme le savoir contemporain : en résulte un ouvrage « encyclopédique », à la fois désuet face à la production contemporaine, et novateur dans le paysage culturel de la Provence.

### *Une existence mouvementée*

Le personnage de Jules-Raimond de Solier est représentatif de deux milieux malheureusement trop peu connus : les avocats du parlement d'Aix et les protestants provençaux.

Jules-Raimond de Solier naît à Pertuis, dans les années 1530, d'une famille de la petite noblesse du Luberon implantée à Ansouis, Saignon et Pertuis, et à laquelle le grand armorialiste Robert de Briançon attribue une origine napolitaine<sup>2</sup>. Son père, Gilles de Solier, notaire et tabellion royal en la ville de Saignon, a transféré en 1524 son étude dans la ville de Pertuis, où il exerce jusqu'en 1560<sup>3</sup>. Probablement déjà protestants, les Solier montrent déjà un grand intérêt pour la culture. Hugues, le frère de Gilles, a étudié la médecine sous Jacques Dubois, dit Sylvius, professeur de médecine au Collège de France, et complété ses connaissances par de nombreux voyages tant en France qu'en Italie. Établi dans le Dauphiné, il est l'auteur de *Scholies* pour les deux premiers livres de la compilation du médecin grec Aetius, traduite en latin et publiée par Janus Cornarius. Il a préparé une traduction latine avec commentaires de l'*Histoire des Plantes* de Theophraste, apparemment jamais publiée. Il a acquis suffisamment de renommée pour être

1. Aix-en-Provence, bibl. Méjanas, *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae libri V*, ms 758.

2. Robert de BRIANÇON, *L'Etat et le Nobiliaire de la Provence*, Paris, 1693, p. 91-94.

3. A.D. Vaucluse, 3 E 56/550-563.

cité favorablement par Pierre-André Matthioli, commentateur de Dioscoride, dont l'ouvrage connaît au XVI<sup>e</sup> siècle une vogue universelle, et par Gesner, le grand naturaliste suisse<sup>4</sup>.

Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas de faculté des arts à Aix. Sans doute influencé par son oncle, le jeune Jules-Raimond part à Paris étudier les lettres. Il en garde un souvenir mitigé entre la qualité de ses professeurs, et les vicissitudes de la vie estudiantine. Au Collège de France, il étudie les mathématiques, le latin, le grec, l'hébreu, suit les cours d'Oronce Fine et d'Adrien Turnèbe. Ses humanités terminées, il poursuit des études de droit à la faculté d'Aix, et reçoit le premier janvier 1556 le grade de docteur devant la prestigieuse assemblée des docteurs en droit d'Aix, parmi lesquels d'autres historiens de la Provence, tels Boniface de Seguiran et son gendre François de Clapiers<sup>5</sup>. Jules-Raimond de Solier devient avocat au Parlement de Provence et un jurisconsulte renommé à Aix-en-Provence. Il s'installe au bourg Saint-Sauveur, où loge la plupart du personnel juridique de la ville, communauté respectée au sommet de laquelle président ces notables prestigieux que sont les conseillers au Parlement. Gilles de Solier a quitté sa ville de Pertuis pour s'installer avec son épouse à Aix, en la rue Neuve, sans doute pour se rapprocher de son fils. Les années 1560 sont brillantes pour le jeune avocat. Jules-Raimond de Solier partage ses activités entre le « Palais » et l'étude. Il commence à rédiger une première ébauche de son œuvre dès 1559 et peut-être même avant. Il fait la connaissance de celui qui deviendra son meilleur ami, Jean de Nostredame, alors procureur au Parlement, malgré leur différence d'âge et de religion<sup>6</sup>.

En 1560 Jules-Raimond épouse Catherine Bonfils, la sœur d'un de ses collègues au Parlement, de famille catholique<sup>7</sup>. En novembre 1561, naît le premier enfant du couple, une fille prénommée Suzanne. Celle-ci est baptisée selon le rite catholique<sup>8</sup>. Cette période de tolérance religieuse ne dure guère : dès les premières décennies du siècle, la Provence voit naître de graves troubles, qui débentent par la persécution des Vaudois, montagnards piémontais installés dans certains villages du Luberon vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, qui avaient hérité leur croyance des Pauvres de Lyon du XII<sup>e</sup> siècle. Certains sont brûlés dès 1536 à Aix. Mais c'est en 1540 que le Parlement, sous la conduite du président Meynier d'Oppède, décrète l'ordre d'exécution contre les villages de Cabrières et de Mérindol.

---

4. Ludovic LEGRÉ, *La Botanique en Provence au XVI<sup>e</sup> siècle, Hugues de Soliers*. Marseille, 1899.

5. A.D. BDR Aix, 2D vol. 1 fol. 77.

6. Jean de Nostredame serait né vers 1507. Frère cadet de Michel de Nostredame dit Nostradamus, il est issu d'une famille juive convertie au catholicisme.

7. A.D. Bouches-du-Rhône, IV B 18, fol. 662v-665v.

8. A.D. BDR Aix, 2 MI EC3, fol. 189.

Dès 1559, en l'absence d'un pouvoir royal fort, les incidents se multiplient. Dans les décennies qui suivent, la Provence est le théâtre de conflits intermittents, entrecoupés de négociations et de trêves. Ces luttes de religion interfèrent avec des conflits de coterie nobiliaires, aux aires de puissance locale marquées. Le Parlement y prend souvent une part active. Sous la conduite des frères Richieu de Mauvans, les protestants révoltés vont jusqu'à tenter des coups de main contre Aix et Pertuis. Ces soulèvements cristallisent le mouvement catholique en Provence. Malgré la promulgation d'un édit de tolérance par Catherine de Médicis, en janvier 1562, qui autorise les protestants à s'assembler en dehors des villes pour y célébrer leur culte, la situation s'envenime. Des massacres sont perpétrés des deux côtés. En 1562, l'envoi en Provence du comte de Sommerive comme lieutenant général marque un tournant décisif. Le triomphe catholique place les protestants de Provence en mauvaise posture. Sommerive entre à Pertuis et fait fortifier la ville, inscrit le nom des protestants sur un rôle afin de saisir leurs rentes et pensions. Les Solier perdent leurs biens pertuisiens, rachetés ou redistribués à leur voisins du quartier de Beaujeu<sup>9</sup>.

Toute la famille Solier quitte « le pays de Provence ». Gilles décède sans avoir pu revoir son logis. Jules-Raimond trouve refuge avec sa femme et ses enfants en Suisse, dans la Genève calviniste, pendant environ six mois, chez un médecin érudit, F. Sarrasin<sup>10</sup>. Malgré cette période d'épreuves, l'interruption de ses activités professionnelles lui donne le loisir de se consacrer totalement à l'étude et à la rédaction de son œuvre, un peu au détriment de sa vie de famille.

En mars 1563, l'édit de pacification d'Amboise est de peu d'effet. Le Parlement, qui refuse de l'entériner, est suspendu. La Royauté doit dépêcher des commissaires et officiers de justice pour forcer son enregistrement, qui a finalement lieu le 12 avril 1564. L'atmosphère reste tendue. Cependant, Jules-Raimond juge la situation suffisamment calmée pour regagner Aix avec sa famille. Vers le printemps-été 1564, il rassemble les morceaux épars des « écritures » de son père, « partye deschirees partye desrobees » lors des troubles de 1562, les fait inventorier, reclasser et relier, rédige des tables<sup>11</sup>.

9. A.C. Pertuis, CC7 Cadastre 1542-1567. fol. 191.

10. Carpentras, Bibl. Inguimbertaine. *Preces, catechesis christiana, hebraice*, ms 128. Le texte hébreu est imprimé. La traduction latine seule, placée en regard du texte, et manuscrite. Cet ouvrage a été édité sous le titre suivant : *Liber tyronicii electorum Dei, quem composuit ille excellentissimus Immanuel Tremellius, oriundus ex urbe Ferrara, quae sita est in terra Italiae... Impressus est in domo Roberti Stephani, viri Galli, anno 5314 (Christi 1554), die 24 mensis augusti*. Solier en a fait la traduction latine à la demande de Sarrasin.

11. A.D. Vaucluse, 3 E 56/558, mention manuscrite de J.-R. de Solier en page de garde.

L'année 1564 est marquée par le passage en Provence du roi Charles IX et de sa mère; du 24 septembre au 7 décembre 1564, ils visitent Avignon, Saint-Rémy, Salon, Lambesc, Aix, la Sainte-Baume, Toulon, Hyères, Marseille, Martigues et Arles, allant de fête en fête. Ce passage marque beaucoup Jules-Raimond de Solier : c'est au jeune roi qu'il décide de dédier son œuvre. Il rédige une longue préface dédicatoire, en vue de l'édition de son œuvre, qui rassemble cinq années de travail, en un manuscrit de lecture claire, soigneusement ordonné. Mais cette édition n'a pas lieu, peut-être en raison de l'absence d'imprimerie à Aix qui rend nécessaire un voyage jusqu'à Avignon ou à Lyon. La Provence est encore trop troublée pour le permettre.

En 1567, Jules-Raimond figure à nouveau dans l'assemblée des docteurs lors des remises de diplômes, mais on ne trouve plus trace de lui ni de ses enfants dans les registres paroissiaux du bourg Saint-Sauveur. Son protestantisme s'est durci. Son activité intellectuelle ne faiblit pas. En 1574, il dresse une sphère stellaire. Sans doute à la même période, il réalise deux cartes de Provence<sup>12</sup>. En 1577, il donne une nouvelle préface à son œuvre, dédiée cette fois à Henri III, et rédigée en latin. Mais déçu par l'attitude du roi, il modifie la première, dédiée à Charles IX, pour la présenter à Catherine de Médicis vers 1579, date à laquelle la reine effectue en Provence un troisième voyage pour réconcilier les parties adverses des Razats et des Carcistes<sup>13</sup>. Il n'a pas abandonné la fréquentation des milieux intellectuels, restant encore très proche de Jean de Nostredame, en dépit du catholicisme parfois violemment exprimé de ce dernier. Les deux amis poursuivent leur étroite collaboration intellectuelle, rompue seulement par la mort de Jean en 1577.

On ne sait pratiquement rien des années qui suivent : en 1582, Jules-Raimond est encore vivant, et réside à Aix. Mais la Provence connaît d'autres grandes périodes de troubles, de 1572 à 1580, et de 1585 à 1594. La famille Solier demeure probablement à Aix lors de la première crise, mais s'éloigne lors de la seconde, au plus fort des troubles. En 1588, la Provence est divisée entre royalistes et ligueurs. Le Parlement lui-même se scinde : un parlement royaliste s'établit à Pertuis. On ignore ce qu'il advient alors des Solier, mais s'il faut en croire Hector, le fils de Jules-Raimond de Solier, dans la préface qu'il rédige à l'édition du premier livre des *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae*, Jules-Raimond se trouve alors loin de son logis.<sup>14</sup>

---

12. Aix-en-Provence, bibl. Méjanes. Pierre-Joseph de HAITZE, *Vie de Jules-Raymond de Solier*, ms 791, fol. 15v.

13. Carpentras, bibl. Inguimbertaine. Jules-Raimond de SOLIER, *Les Antiquitez de Marseille*, ms. 1855.

14. N. Jules-Raymond de SOLIER, *Les Antiquitez de Marseille*, Cognoy, 1615, Préface : « Feu mon père s'estant retiré à l'escart du trouble qui travailloit la France aux dernières... ».

Marc-Antoine de Garnier, seigneur de Montfuron, conseiller du roi en la Cour des Comptes, à qui Hector dédie cette préface, a dû étendre une protection bienvenue sur Solier, qu'il a peut-être même, d'après Haitze, recueilli chez lui. Il est certain qu'on ne trouve pas trace de Solier après la déclaration de l'édit de Nantes, alors qu'il aurait dû réapparaître sur la scène publique. Chassé d'Aix par les troubles, ne possédant plus rien dans sa ville natale de Pertuis, il a dû trouver un asile dans un lieu plus lointain où il est décédé avant 1595, date du mariage de sa fille Judith avec l'avocat Nicolas Alphan<sup>15</sup>.

### *Mutations et incertitudes*

L'œuvre de Solier est difficilement compréhensible sans évoquer le contexte politique et culturel provençal : Jules-Raimond arrive à l'âge d'homme dans une Provence rattachée au royaume de France depuis environ soixante-dix ans. Elle conserve les limites de l'ancien comté, délimité par le Rhône, le Var, l'Ubaye et la Durance (dont il déborde au nord par la région d'Apt, de Pertuis et de Sault). Il existe deux enclaves : le Comtat Venaissin, possession pontificale gouvernée par un légat assisté d'une administration particulière mise en place en 1502, et la principauté d'Orange aux mains de la famille de Nassau. Cependant, les habitants de ces territoires sont considérés comme des compatriotes par le reste des Provençaux, car ils appartiennent au même domaine géographique et culturel – qui chez Solier, englobe jusqu'au comté de Nice et le sud du Dauphiné.

A sa mort le 10 Juillet 1481, le roi René transmet la Provence en héritage à son neveu Charles, comte du Maine. En décédant le 10 décembre 1481, ce dernier laisse le comté au roi Louis XI, dont il a fait son légataire universel, en lui recommandant de conserver au comté tous ses privilèges, libertés, franchises et statuts. Louis XI installe à la tête de la Provence un gouverneur, à qui les États soumettent les requêtes de l'assemblée. Le roi n'est reconnu comme souverain qu'en vertu de son titre de comte. Le régime d'union, définitivement fixé par les lettres patentes de Charles VIII en avril 1487, proclame son rattachement « sans ce que a icelle couronne ne au royaulme ils soient pour ce aucunement subalternez », conservant au moins symboliquement l'idée d'autonomie précieuse aux Provençaux.

Par l'édit de Lyon, en juillet 1501, Louis XII, en tant que comte de Provence, met en place un parlement à Aix qui se superpose aux anciennes divisions juridiques, reprenant toutes les attributions de l'ancien Conseil

---

15. A.D. BDR Aix, 6 B 38, fol. 57v.

éminent de Provence, et portant atteinte aux vieilles institutions de la province. Les premiers magistrats de cette cour, désignés par le roi, ne sont pas provençaux. En 1535, l'édit de Joinville réduit les pouvoirs du gouverneur et divise la province en cinq sénéchaussées. Le Conseil éminent, qui avait été relégué depuis la création du Parlement à la fonction de juridiction d'appel, disparaît. Les pouvoirs des États sont limités ; la soumission de leur convocation à la volonté royale consacre désormais une centralisation dont la Provence n'a pas été gardée par les statuts d'autonomie de 1487.

Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>, engagés dans les guerres d'Italie, reconnaissent la valeur de cette façade sur la Méditerranée. Les deux invasions successives de la Provence par Charles-Quint, en 1524 et 1536, provoquent un ralliement général en faveur de la cause royale des Provençaux de toutes les classes sociales, qui en oublient les protestations que les réformes centralisatrices auraient du soulever. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, la Provence a atteint une sorte d'équilibre : entre 1536 et 1562, elle connaît une période de calme relatif, et peut trouver lentement sa place au sein d'un royaume unifié.

Cependant, le dynamisme culturel qui anime le reste de la France et de l'Europe ne se communique pas à la Provence, pour laquelle la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est un état de quasi vide littéraire. La culture occitane a été étouffée plus tôt que dans le reste du sud de la France par une francisation littéraire centrée sur la ville d'Avignon et le pré-humanisme de la fin du XIV<sup>e</sup>, dont les noms les plus célèbres sont ceux de Nicolas de Clamanges, Jean Muret, Pierre d'Ailly ou Jean Gerson<sup>16</sup>. Si pendant près de deux siècles, la Provence est ouverte aux grands courants intellectuels de l'Europe occidentale, ce rayonnement est le fait des intellectuels attirés par la présence des papes, souvent théologiens et juristes éminents, mais non des Provençaux eux-mêmes, parmi lesquels les écrivains sont peu nombreux et sans grande originalité. Tout au moins la présence pontificale dynamise-t-elle l'enseignement supérieur : en 1303, Charles II d'Anjou et Boniface VIII créent à Avignon une université où les études de droit sont particulièrement réputées au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Le second foyer culturel se situe autour des comtes de Provence, d'origine française, qui possèdent des domaines dans la vallée de la Loire et règnent en Italie du Sud. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle le roi René, français de goût, préfère attirer des artistes et des étrangers plutôt que des écrivains provençaux. La création d'une université à Aix ne favorise aucune entreprise humaniste quelle qu'elle soit, peut-être parce qu'elle ne possède pas de véritable faculté des arts.

---

16. Robert LAFONT, *Renaissance du Sud*, Paris, 1970. p. 111

L'une des principales raisons de ce manque de dynamisme est le problème de la langue. L'évolution de cette situation a été retracée dans l'ouvrage de Robert Lafont, *Renaissance du Sud* : la Provence, durant tout le début du XVI<sup>e</sup> siècle se trouve dans un état d'incertitude. La création du Parlement en 1501 ne s'était pas faite sans prudence : il existe une chancellerie formée à l'usage du provençal autant que du latin. Les États utilisent le provençal dans leurs requêtes au roi. Cependant, le goût des comtes angevins a provoqué une première pénétration du français dans le domaine provençal. La résistance de la Provence est nette, mais un flottement s'installe, qui se traduit parfois par un retour au latin afin d'éviter la concurrence des langues et de maintenir l'équilibre.

En 1523, les ordonnances royales sont en français. Le passage des milieux parlementaires à la langue française se fait entre 1523 et 1536. Cette époque coïncide avec les troubles militaires en Provence, l'invasion des armées de Charles Quint et le ralliement spontané des Provençaux à la Couronne. L'édit de Villers-Cotterêts ne marque pas de changement brutal. Il est appliqué même par les plus obscurs notaires qui changent soudain de langue pour rédiger leurs actes en français.

Cette évolution est favorisée par la situation même du pays : comme les marchandises et les voyageurs, le français emprunte la voie du Rhône pour pénétrer en Provence, par des routes commerciales, non administratives. Alors que le latin a perdu son statut de langue administrative et que la langue d'oc ne peut s'affirmer comme la langue propre à cette unité territoriale, le français est progressivement amené à devenir la langue d'écriture de la Provence. Cependant, il met un certain temps à s'affirmer et cette incertitude retarde l'apparition d'une littérature spécifiquement provençale.

Il semble alors que cette nouvelle littérature, reprenant les principes et les idéaux de la Renaissance, ne puisse s'exprimer qu'en français. Au moment où cette mutation est en mouvement, la ville d'Aix semble disposer de structures sociales et culturelles nécessaires à l'épanouissement d'une société littéraire. Elle possède une université depuis 1409, date à laquelle le comte Louis II d'Anjou a obtenu du pape Alexandre V une bulle portant sur la création d'un *studium generale* dispensant un enseignement de la grammaire, la logique et la théologie, première étape d'une université. Cependant, l'université d'Aix ne connaît aucun dynamisme culturel.

Le moteur du développement est probablement la création du Parlement en 1501, élément capital dans une politique royale centralisatrice. Aix est devenue le cœur administratif de la Provence, qui s'oppose à la cité commerçante de Marseille, plus tournée vers le domaine méditerranéen que vers la terre de Provence. Dès lors, l'élan culturel qui s'annonce au milieu du siècle ne faiblit pas, malgré les troubles des guerres de religion et les épidémies de peste successives. L'influence des milieux juridiques dans la ville d'Aix est capi-



tale. Les magistrats et robins s'adonnent volontiers aux activités intellectuelles, rédigeant des textes poétiques, littéraires ou juridiques. Ils possèdent souvent des bibliothèques prestigieuses, et n'hésitent pas à faire venir de loin les ouvrages dont ils ont besoin. A la sortie des audiences, ils se rendent chez les libraires pour s'enquérir des dernières nouveautés parues. Passionnés de sciences, d'antiquité, c'est chez eux que l'on trouve les premiers cabinets de curiosités provençaux. Entre les différentes familles se créent des liens culturels, amicaux, matrimoniaux.

Désormais, l'université d'Aix, plus favorisée par le conseil de ville, se développe. En 1557 apparaît un enseignement de la médecine. L'école municipale se développe en collège qui tient lieu de faculté des arts. Une première imprimerie est installée en 1574. C'est dans un milieu culturel où le français domine que les premiers signes d'un renouveau culturel se manifestent. On trouve en ce début de siècle peu d'œuvres majeures : la *Meygra Entrepriza* d'Antonius Arena, publiée en 1537, est une épopée burlesque en vers latins macaroniques, héritière des chansons satiriques occitanes des baso-chiens, qui ridiculise l'entreprise militaire de Charles Quint lors de l'invasion de la Provence.

Vers 1550 apparaissent les premiers ouvrages humanistes. Ils sont avant tout l'œuvre des juristes qui vivent dans la mouvance du Parlement : jurisconsultes, avocats, conseillers, voire même présidents. Le nom le plus célèbre de ce milieu naissant est Jean Meynier, baron d'Oppède, premier président au Parlement en 1543, responsable en 1545 du massacre des Vaudois à Mérindol et Cabrières. Il fait figure dans la Provence d'« homme du roi », et se voit chargé de plusieurs tâches de confiance, dont celle de soutenir les droits des Valois sur Naples et la Sicile. Il est le premier Provençal à publier une œuvre littéraire en langue française : *les Triomphes de Petrarque traduites de langue toscane, en rhime françoise par le baron d'Oppède*, éditée en 1538 à Paris. A sa suite vient Vasquin Philieul de Carpentras, qui édite en 1555 la traduction du *Canzoniere* de Pétrarque. Marc Bertrand Maure, qui a étudié le droit à Avignon, est l'auteur d'une *Vie de Varron* et d'un commentaire de son *De lingua latina* vers 1541, qui marque peut-être le premier travail que l'on peut considérer comme humaniste en Provence, même si jamais l'histoire culturelle n'est marquée par de grandes éditions de textes annotés.

Le mouvement humaniste en Provence semble alors prendre deux voies : l'histoire et la botanique. Les médecins provençaux qui se passionnent particulièrement pour la science des plantes tirent leurs sources des grands auteurs grecs et latins. La Provence attire des étudiants de régions lointaines, tels le Lillois Matthias de Lobel, les Bâlois Felix et Thomas Platter, mais en produit également : Pierre Pena, natif de Moustiers, et bien sûr, Hugues

de Soliers, originaire de Saignon. Même si depuis 1457, il existe un enseignement de la médecine à Aix, celui-ci semble bien moins attractif que les grandes facultés. Les étudiants quittent le cadre de la Provence. Pierre Pena part à Montpellier où, comme Matthias de Lobel, il devient le disciple du célèbre professeur Guillaume Rondelet. Hugues de Solier monte jusqu'à Paris où il devient disciple de Jacques Dubois. L'oncle paternel de Jules-Raimond de Solier a séjourné à Lyon, et même parcouru une grande partie de l'Italie. Mentor de son neveu en matière d'érudition, il a été largement au contact avec d'importants foyers d'humanisme.

Une littérature portant sur la Provence, sa littérature et son histoire prend progressivement naissance : Melchior et Boniface de Séguiran de Vauvenargues entreprennent des recherches historiographiques que François de Clapiers, le gendre de Boniface, collige et publie à Lyon en 1584. Louis de Galaup de Chasteuil travaille à l'histoire d'Aix, qu'il abandonne, dont son fils donne quelques échos dans son *Discours sur les arcs triomphaux*. Jean de Nostredame rédige les *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, et projette la rédaction d'une chronique de Provence. Il n'y a d'ailleurs pas qu'à Aix que ce genre d'ouvrage est composé : Aymel Prat et Durant composent une *Massaliographie* demeurée manuscrite. Quiqueran de Beaujeu, Arlésien, évêque de Senez à vingt ans, mort à vingt-quatre, rédige un « Eloge de la Provence ». Sans être véritablement historique, le *De Laudibus Provinciae* publié en 1551 à Paris, en 1567 à Lyon et rédigé en latin, se veut, plus qu'un ouvrage d'histoire, une description de la Provence, mais son influence est réelle et donne l'exemple. Lantelme de Romieu collectionne les médailles romaines, voyage en Italie, et rédige vers 1574 les Antiquités de sa ville<sup>17</sup>.

D'autres auteurs, plus ou moins prestigieux, ont côtoyé Jules-Raimond de Solier et correspondu avec lui. Il a lui-même rendu hommage à ses contemporains : Jean Charrier d'Apt, avocat général au Parlement, traducteur de l'œuvre de Machiavel, Jean et Nicolas d'Arlatan, juristes arlésiens, François Valériole, célèbre médecin, Arlésien d'adoption, Michel de Nostredame, le fameux Nostradamus, et son frère Jean, historien et auteur de vies de troubadours provençaux, Jean Vidal de Digne, conseiller au Parlement du Dauphiné, qui a composé un recueil des antiquités de cette province et un commentaire sur les lois des Douze Tables, Pierre Aréode, médecin à Grenoble et natif de Forcalquier, qui a fait un commentaire sur le *Timée* de Platon et plusieurs autres ouvrages, les mathématiciens Jean Pena, natif de Moustiers, professeur royal à Paris, et Bernard Bertrand, natif de Montpezat... Toute une vie intellectuelle, sans retentissement universel, mais néanmoins présente, vivante et productive...

---

17. Sur ce sujet, voir la thèse de Jean-Yves CASANOVA, *Historiographie et littérature au XVI<sup>e</sup> siècle en Provence*, soutenue à l'université de Montpellier en 1994.

Voici quel est le climat politique et culturel au moment où Jules-Raimond de Solier, revenu de Paris où il a été en contact avec l'humanisme plus dynamique de la France du Nord, revient faire des études de droit à l'université d'Aix, devient docteur, et fait les premiers pas dans sa vie professionnelle.

### *Les Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae*

L'ouvrage de Jules-Raimond de Solier est essentiellement connu par le manuscrit autographe de l'auteur, qui figurait au nombre des volumes que le Marquis de Méjanès légua à la ville d'Aix en 1786, et porte l'ex-libris de P.-J. de Haitze et le titre (probablement autographe) de *Rerum antiquarum et Nobiliorum Provinciae libri V*. Ce manuscrit a subi d'importantes mutilations (il manque notamment les 40 premières pages). Souvent considéré par les érudits qui l'ont étudié comme un « brouillard imparfait », ce texte a plus probablement été d'abord considéré comme une rédaction définitive, ce que semble indiquer le soin avec lequel il avait commencé à être rédigé. Ce n'est que par la suite qu'il est devenu manuscrit de travail. On en connaît plusieurs copies sensiblement différentes.

Déjà étudiant, Jules-Raimond de Solier avait réuni les matériaux des *Rerum*. Comme il le dit lui-même dans sa préface dédicatoire : « Lequel recueil n'ayant rien moins pensé de mettre en lumière, j'avois reservé pour moy mesmes a tant que mon labeur, continué aux heures des robes a l'estude du droit et vaquations forenses, d'un manuel que je pensois avoir fait pour m'en servir de commentaire a la lecture des historiens Cosmographes ez endroitz ou ils font mention de Provence ou de quelque partie d'icelle<sup>18</sup>. » Mais sans doute encouragé par ses amis d'Aix, il projette de les mettre en ordre pour constituer un véritable ouvrage. Les plus grands littérateurs ou commentateurs, tels Erasme ou Guillaume Budée, figurent dans ses lectures, et ce genre littéraire est répandu depuis le début de la Renaissance.

Sa première version parvient à un état d'achèvement en 1559, année à laquelle remontent les premières mentions de date. Insatisfait de son œuvre, il la perfectionne durant les années qui suivent, parfois parce qu'il a trouvé un nouvel ouvrage (ainsi, en 1560, le *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes* de Poldo d'Albena), d'autres fois parce qu'il opère une digression ou élargit le sujet. Puisque les marges du manuscrit ne sauraient tout contenir, il rajoute les *Praetermissa* (omissions), partie du volume

---

18. Carpentras, bibl. Inguimbertaine, Jules-Raimond de SOLIER, *Les Antiquitez de Marseille*, ms. 1855. Dedicatoire, fol. 253.

ou il rassemble ce qu'il a oublié lors de la première rédaction, surchargée de notes parfois rédigées de façon hâtive. La dernière mention datable du manuscrit est de 1569. Le texte couvre donc au moins dix années de rédaction.

Une première mise au propre est probablement achevée en 1564, date à laquelle il le dédicace à Charles IX. Le manuscrit « de dédicace » est sans doute fort bien réalisé. Le texte en est connu par différentes copies, dans les bibliothèques d'Aix, de Marseille, d'Arles et de Carpentras. Si les quatre derniers livres sont assez fidèles à la première version, le livre I a été presque réécrit, l'ordre des chapitres changés. L'érudit Pitton, qui a possédé le manuscrit autographe, situe chez l'avocat Scipion Duperier un « second transcrit par un autre pour être à mon avis imprimé<sup>19</sup> ». Il ajoute que ce manuscrit est divisé en huit livres, et non en cinq, comme la première version. Par ailleurs, ce manuscrit a du également passer entre les mains du célèbre curieux Peiresc, car la copie du livre premier figurant dans ses papiers<sup>20</sup>, comporte des pièces absentes de toutes les autres copies : la toute première dédicace des *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae* au roi Charles IX, avec toutes les modifications apportées à ce texte pour l'adresser à la reine Catherine de Médicis, en 1579, la dédicace en latin au Roi Henri III, traduction de la précédente, et la *Candido lectori*, « au lecteur », qui confirme que le manuscrit définitif était bien divisé en huit livres. Par ailleurs, A. Héron de Villefosse et H. Thédénat dans leur article sur les « Inscriptions de Fréjus<sup>21</sup> », mentionnent avoir eu connaissance d'un fragment d'une ancienne copie du XVI<sup>e</sup> siècle. Le propriétaire de ce manuscrit leur a transmis les copies des inscriptions de Fréjus qu'il renferme, mais sans les autoriser à donner plus amples renseignements sur son exemplaire. Or, ce « fragment » semble exceptionnellement complet : il contient le même nombre d'inscriptions épigraphiques que le manuscrit autographe, tandis que les autres copies, provenant d'un autre groupe de manuscrits, comportent d'importantes lacunes sur ce point.

Enfin, les trois dernières copies semblent provenir d'un même manuscrit : la copie autographe de Terrin d'Arles, réalisée vers 1750. La première a été transcrite par le marquis de Méjanès, et comporte quelques lacunes, qu'un tiers a tenté de remplir en se servant du manuscrit autographe<sup>22</sup>. Quand aux

19. Jean-Scholastique PITTON, *Histoire de la ville d'Aix*, Aix, 1663, p. 603.

20. Carpentras, bibl. Inguimbertaine, ms. 1855.

21. A. HERON DE VILLEFOSSÉ et H. THÉDENAT, « Les inscriptions de Fréjus », dans *Congrès Archéologique de France*, 1<sup>e</sup> Session, Caen, 1883, p. 43-216.

22. Aix-en-Provence, bibl. Méjanès, *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae libri V*, ms 758 bis.

23. Aucune des deux ne comporte le chapitre sur les taureaux d'Arles copié de Quiqueran de Beaujeu, ni le livre premier car il a été traduit par Hannibal Fabrot et édité.

24. Marseille, bibl. Saint-Charles, Jules-Raimond de SOLIER, *Chorographia Provinciae*, ms. 1356.

deux autres, extrêmement semblables<sup>23</sup>, il s'agit de celle de Marseille<sup>24</sup>, annotée par M. de Nicolai d'Arles pour qui elle a été faite, et de celle d'Arles<sup>25</sup>, du sieur Bonnemant.

A cet ouvrage en cinq livres s'ajoutaient originellement le *Tarif des Monnaies*, édité à Avignon, et le *Chronicus Catalogus Regum, Imperatorum, Comitum et aliorum qui rerum Provincialium potiti sunt ab anno ante Christum 593* (Liste chronologique des rois, empereurs, comtes et autres qui ont gouverné la Provence depuis l'an 593 avant J.C.), mais ils ne sont plus adjoints ni au manuscrit autographe, ni aux copies. On peut cerner le *Chronicus catalogus*, aujourd'hui disparu, grâce à l'index du manuscrit autographe. Il ne comportait pas plus de trente quatre pages et constituait lors de sa rédaction une unité matérielle séparée du ms. 758.

### *Un ouvrage composite*

Jules-Raimond de Solier est souvent mentionné comme « premier historien de la Provence ». Cependant, le *Chronicus Catalogus* est la seule partie spécifiquement historique.

Certaines copies de l'œuvre portent des titres différents : celle d'Aix s'intitule *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae libri V*, celles de Marseille et d'Arles, *Chorographie de la Provence*, sans doute par similitude avec l'ouvrage d'Honoré Bouche. *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae libri V* a été traduit parfois par *Les antiquitez et choses les plus remarquables de Provence*, titre proche de celui que l'on a attribué à l'édition du Livre I, *Les antiquitez de Marseille*.

A l'époque où écrit Jules-Raimond de Solier, les ouvrages d'« antiquités » connaissent alors une grande vogue. Ils se centrent généralement sur une ville : c'est le cas des *Antiquitez de Soissons* de N. Bertelette (1557-1582), des *Antiquitez et choses plus remarquables de Paris* de Jacques du Breul (1528-1614), des *Antiquités de Paris* de Gilles Corozet en 1532 ou des *Antiquités de Bordeaux* par Elie Vinet (1564). A partir de 1570, ces études se multiplient et couvrent Orléans (Leon Trippault, 1570), Dijon (J. Richard, 1585), Pontoise (Noel Taillepie, 1587), Nîmes (Jean Poldo d'Albenas, 1560), et même Arles, dans l'ouvrage resté manuscrit de Lantelme de Romieu (1574). Les antiquités, vestiges des temps anciens, sont souvent associées à l'emploi de termes tels que « singularités », « choses admirables »... Pour retrouver le passé, les curieux et les « antiquaires » se rapportent aux monuments, totalement coupés de ce qui fut jadis leur environnement historique,

25. Arles, bibl. municipale, Jules-Raimond de SOLIER, *Chorographia Provinciae*, ms. 1356.

comme à ces autres témoignages, plus « parlants », que sont les écrits, et les faits qu'ils relatent. Ils renforcent ainsi les liens avec un passé illustre et presque mythique.

Cependant, peut-on limiter l'ouvrage de Solier à un ouvrage d'Antiquités ? Pas vraiment, dans la mesure où la plupart des ouvrages relevant du modèle *Antiquités* traitent essentiellement des monuments, d'une façon plus descriptive que les brèves mentions de Jules-Raimond de Solier, plus soucieuses de l'esthétique, des mesures, de la « matérialité ». Pour Jules-Raimond de Solier, ils sont des pièces justificatives, des preuves de l'aspect réel des temps passés : ils n'ont de valeur que par leur ancienneté et par leur témoignage. Par ailleurs, Solier s'exprime dans le cadre d'une province, et pas seulement d'une ville. *Les Antiquités de Marseille*, la partie publiée de l'œuvre de Jules-Raimond de Solier<sup>26</sup>, ne comporte qu'une traduction du premier livre de l'édition définitive de l'œuvre de Solier, la forte identité de la ville de Marseille ayant permis d'en tirer un livre à part. En outre, l'ouvrage de Soliers touche aussi bien la géographie, l'astronomie, les sciences naturelles (bien que les « curiosités » soient souvent associées aux antiquités).

Le nom complet qu'aurait dû porter le manuscrit figure, d'après Pitton, sur le manuscrit de Scipion Dupérier. Il peut se traduire par : « Commentaires sur les choses les plus anciennes et remarquables de Provence, où l'on traite de l'ancien statut et de la république de Marseille, et de quelques autres cités. S'ensuit une liste des rois, empereurs, comtes et autres qui ont régné sur la Provence depuis environ l'an 593 avant Jésus Christ. Nous avons ajouté les tarifs des monnaies d'après Budé et d'autres auteurs classiques. Jules-Raimond de Solier, de Pertuis, auteur, au Roi des Français Charles Neuvième du nom. »

Le mot qui saute aux yeux est celui de « commentaires » : nous avons vu que c'est par ce mot que l'auteur désigne les *Rerum* dans la préface dédicatoire. La partie commentaire/chorographie est antérieure à la partie antiquité. C'est d'ailleurs de géographes et de commentateurs qu'il parle en un autre endroit de la préface, lorsqu'il remarque le manque de fiabilité des écrits de certains géographes, sans pour autant nier leurs qualités : « Entre lesquelz Oronce nostre precepteur venerable en sa generale description des Gaules, Jolivet Anthoine du Pinet nect et élégant traducteur françois de Pline, Jean Olivier, et Michel de Villeneuve expositeur de la geographie de Ptolemee ont corrompu l'antique observation de la Gaule Narbonnoise, Dieu veuille que ce ne soit ainsy des autres provinces de l'universelle Gaule<sup>27</sup>. » Oronce Finée n'est pas seulement mathématicien et astronome, mais aussi cartographe. Michel de Villeneuve est en fait Michel Servet, qui a commenté

26. N. Jules-Raimond de SOLIERS, *Les antiquitez de la ville de Marseille*. Cognoy, 1615.

27. Dédicatoire, fol. 253.

la *Géographie* de Ptolémée. Jean Olivier, de son vrai nom Juan Pedro Oliver, est le commentateur du *De Situ Orbis* de Pomponnius Mela. D'autres commentaires ont été utilisés par Solier dans son œuvre, comme Raymond Marlianus, qui a identifié les noms de lieux cités par Jules César.

Par son titre, l'ouvrage est double, antiquité/commentaire chorographique, mais il ne s'agit que des deux principales facettes d'un ouvrage qui en comporte bien d'autres.

### *Histoire et conscience territoriale*

Ouvrage d'érudition, les *Rerum* informent également du regard que les provençaux érudits posent sur leur terre. La loyauté de Solier au comté de Provence s'exprime notamment par le choix de la langue latine. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le latin connaît un net recul, dû à la fois à l'ordonnance de Villers-Cotterêts et à l'affirmation du français comme langue de culture. Solier appartient à une société où le français est depuis longtemps employé : dès 1539, le notaire Gilles Solier emploie une langue claire, à part quelques particularismes qui ne sont que des variantes locales. Le latin demeure cependant une langue privilégiée dans les milieux humanistes, où il fait figure de langage internationale, et traditionnellement celle des savants et des lettrés.

L'autre raison de l'emploi du latin est exposée dans la *Dédicatoire* : « Car le bruit de la gloire et renommee des hauts faicts d'une ville ou province, tant memorables et recommandables qu'ilz soient, demeure enclos et comme étouffé dans les frontières d'icelles s'il n'y a instrument pour le guinder, et comme d'un son de trompette, le publier et faire resonner *aux oreilles des nations estrangeres*, et par son retentissement signifier a ceux qui naistront apres qu'ils sont heritiers de ceste gloire ». Plus loin : « Les prières des estrangers, qui font plus d'estime de l'ancien nom, estat et dignité de Provence que nous mesmes, m'ont poulsé outre mon gré a le mettre en lumière<sup>28</sup> ». Réalité, ou argument forgé de la part de Solier ? Solier exprime une volonté claire de replacer la Provence non dans les limites de la France, mais dans celles de l'Europe, sinon du monde. Le comte de Provence peut-être par ailleurs roi de France, cela ne renforce pas pour autant les prétentions du Royaume à la gouverner.

Les *Rerum* traitent assez peu d'histoire dans le sens de chronique historique : en règle générale, tout ce qui touche à l'histoire a été volontairement abrégé ou supprimé, d'où cette remarque fréquente : « nous en dirons plus dans le livre VI. », c'est à dire le *Chronicus Catalogus*. Ce dernier couvrirait la période allant des chefs gaulois jusqu'à l'invasion de la Provence par Charles-

---

28. *Dédicatoire*, fol. 253.

Quint. On ne peut dire s'il contenait seulement une petite notice pour chaque souverain, ou s'il constituait une vraie chronique. Il est cependant certain que les *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae* relèvent d'un mouvement historiographique dans le milieu culturel Aixois. Les auteurs qui se sont intéressés à la période ont évoqué le « partage des tâches » entre Raymond de Solier et Jean de Nostredame. C'est le seul de ses contacts que Solier cite abondamment. Fils d'un notaire de Saint-Rémy, né vers 1506, Jean de Nostredame, descendant de juifs convertis, est le frère cadet de Michel de Nostredame, le grand Nostradamus, médecin célèbre, et astrologue réputé. Jean fait ses études à Aix, et bénéficie de la protection de François Rascas de Bagarris, conseiller au Parlement en 1536, et grand-père de Pierre-Antoine Rascas de Bagarris, le futur garde du Cabinet des médailles d'Henri IV, dont il a été aussi le secrétaire durant ses études de droit. Selon Haitze, il aurait été le secrétaire de Boniface de Séguiran, seigneur de Vauvenargues. Ces deux renseignements ne semblent pas totalement inconciliables.

La date de la mort de Jean de Nostredame ne peut-être que supposée, grâce à Solier qui, dans la *Dédicatoire* adressée à Henri III<sup>29</sup>, en 1577, parle de son ami *nuper defunctus*. L'amitié de ces deux personnages peut sembler une énigme. Ils ont certes des points communs : ils appartiennent au milieu juridique (Jean est procureur, Raymond, avocat). Tous deux fils de notaires, ils sont du même rang social, celui de la petite noblesse urbaine. Malgré leur probable différence d'âge, ils appartiennent à la même génération intellectuelle et culturelle, tous deux partie prenante de cette renaissance de la culture provençale dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Tous deux sont d'actifs chantres de la culture provençale. Jean de Nostredame publie en 1575 la *Vie des Plus Célèbres et Anciens Provençaux*, ouvrage qui renoue avec la tradition occitane. Il étudie également l'histoire de la Provence, et rédige une *Chronique de Provence*, mais meurt avant d'avoir pu la publier. Ses travaux seront repris par son neveu César.

L'étroite collaboration des deux personnages semble n'avoir fait aucun doute : déjà en 1564, figure dans la préface dédicatoire au Roi Charles IX la déclaration suivante : « Il est vray que j'ay remis a la chronologie de Jean de Nostredame, mon ami familier, tout ce qu'appartenoit a la nue declaration des choses depuis la réduction de Provence en tiltre de comté<sup>30</sup> ». Cette déclaration se retrouve dans la traduction en latin de cette dédicace adressée à Henry III, mais après la mort de Nostredame. Solier reconnaît avoir utilisé les recherches de Jean de Nostredame pour les *Vies* dans le chapitre XXI du Livre V : la liste des poètes provençaux qu'il donne se rapproche beaucoup de celle de Nostredame. Nostredame

29. Dédicatoire, f. 243-248.

30. Dédicatoire, f. 256v.



en témoigne également dans le « Proesme au Lecteur » des *Vies* : «... et quant aux autres qui ont escripts en latin en toutes autres facultez et sciences, je m'en remets à ce qu'en escript Remond de Soliers, jurisconsulte d'Aix, en ses Commentaires des antiquités de Provence, à l'instance requeste duquel, ensemble du seigneur Scipion Cybo, gentilhomme de Genes, et de Jean Judici, aussi jurisconsulte de la ville de Massa en Lunigiane, et de M. Leonard Cosme, advocat de bon jugement j'ay produit en lumiere, en esperance de faire chose qui puisse donner plus grand contentement au lecteur<sup>31</sup>...».

Nostredame et Solier sont les héritiers d'un certain nombre d'auteurs érudits dont les oeuvres ne furent jamais publiées. Nostredame a profité du savoir de ses maîtres, François Rascas de Baggaris, Boniface de Séguiran, dans la mouvance de ce milieu humaniste organisé autour de Maynier d'Oppède. Certaines de leurs sources communes s'inscrivent profondément dans l'histoire culturelle passée et présente de la Provence : des chroniques anonymes, les œuvres de François de Clapiers, qui a mis en ordre les travaux de son beau-père Boniface de Séguiran de Vauvenargues (Nostredame possède probablement un manuscrit), ou de Pierre de Sabran, dont le manuscrit des *Chroniques de Rois de Sicile* se trouve à la bibliothèque de Carpentras, des statuts d'Avignon... Les sources littéraires communes touchent toutes les époques : des auteurs de l'antiquité classique et tardive - Pline l'ancien, Ammien Marcellin, le prêtre marseillais Gennade (fin V<sup>e</sup> siècle), l'évêque d'Arles saint Hilaire (403-449), l'historien des Goths Jordanes (VI<sup>e</sup> siècle), des auteurs du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle - le diplomate français Robert Gaguin, le philosophe italien Pomponius Laetus, des chroniqueurs étrangers - l'Allemand Naucler, l'Italien Jacques de Bergame, le littérateur Vénitien Batista Egnazio, le jurisconsulte dauphinois Stephane Bertrand. Mais chez Solier, on voit également apparaître des auteurs de la période intermédiaire, tels Régimon de Prüm, Pierre le Vénérable ou Aimoin de Fleury, couvrant donc dans ses sources pratiquement tous les siècles de sa chronique.

L'histoire dans les *Rerum* a à peu près les mêmes fonctions que le recours aux « antiquités » : elle renforce le lien avec le passé illustre, sert la quête des origines, et justifie une identité menacée par la centralisation d'un état qui ne peut s'enorgueillir de ses liens avec une culture et un prestige si ancien. Solier remonte aux plus anciennes sources de l'histoire : les grands historiens antiques sont mis à contribution : Tite-Live, Tacite, Polybe, Florus, Ammien Marcelin, Plutarque. Commentateur et compilateur, il rassemble les divers témoignages, confronte les théories les unes aux autres, disserte sur le lieux des combats, le nombre de morts... La préoccupation d'identification géographique entre le lieu du passé et le lieu présent

---

31. Jean de NOSTREDAME, *La vie des plus anciens poètes provençaux*, Ed. Camille Chabaneau et Joseph Anglade, Paris, 1913, p. 13-14.

n'est jamais totalement absente, comme celle des champs de Pourrières avec le lieu de la victoire de C. Marius, ou la localisation des fosses Mariennes... L'histoire se greffe sur la chorographie. Les auteurs-historiens sont moins nombreux et moins souvent évoqués que les auteurs-géographes et chorographes. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas dans les *Rerum* plusieurs grands passages d'histoire antique : la bataille de Marius contre les Cimbres et les Teutons et la traversée de la Provence par Hannibal, qui a pour but de démontrer que les Marseillais sont venus en aide aux Romains pendant les Guerres Puniques. Les fragments d'histoire antique renforcent le schéma du commentaire, en remplissant le canevas souple de la description chorographique.

A travers les rares pièces d'histoire subsistant dans l'œuvre de Solier, on a cependant l'impression d'une suite de soumissions de la Provence à des maîtres étrangers, et de la recherche d'indépendance perdue, dont le modèle est la république autonome de Marseille, qui comme les vestiges archéologiques cités çà et là, constitue une référence au passé et à l'histoire, si ancienne qu'elle donne à la Provence ses lettres de noblesse. Rome est le centre du monde pour les savants et les humanistes, aussi, c'est à elle que Solier compare Marseille, comme s'il voulait en faire la Rome des Gaules. Cependant, pour lui, Marseille n'a pas la macule originelle que confère à Rome la louve païenne et le meurtre de Remus par Romulus qui a consacré sa fondation. Marseille a été fondée sur un accord et un mariage honorable. Le paganisme même des Marseillais est empreint d'un honneur dont celui des Romains est totalement exempt.

Cependant, le prestige romain demeure assez présent pour que Solier identifie les institutions de son siècle avec celles des anciens Romains : « La raison naturelle enseigne tous les hommes que le principal devoir d'un bon et vray citoyen est de proffiter à la chose publicque. Ce devoir est pratiqué par deux moyens : scavoir est, quand nous pourchassons le bien public et la conversation d'iceluy, ou travaillons a l'exaltation de l'honneur et gloire de nostre pais ou lieu de nostre naissance. Qui peut pratiquer ces deux poincts ensemblement, certainement celuy la a bon droit est honoré du nom de vray et parfaict cytoyen et pere de la patrie<sup>32</sup>. »

Cependant, là où Nostredame fait renâître, forge même une culture spécifiquement provençale, tournée vers le passé, Solier présente une optique plus lucide ou moins combative. Le pouvoir et l'argent sont auprès du souverain, de ce royaume qui est un mal nécessaire mais aussi peut-être un espoir en ces temps troublés. Il le démontre par ses dédicaces successives à l'autorité royale en place. Dans la première *Dédicatoire*, il insiste sur son devoir en temps qu'historien : «... toutefois les graves personnes qui desirent

---

32. *Dédicatoire*, f. 253v.

conferer au public quelque chose de leur industrie, labour et puissance estimant estre chose excellente s'employer les uns au maniment des affaires des villes ou provinces, les autres en l'essay de la guerre pour la conservation du bien public et repoussement des injures de l'ennemy, les autres en charges privées nécessaires neantmoins à l'entretienement de la vie humaine. Il y a encore un quatriesme rang d'hommes, lesquels, combien qu'ilz soient exempts de l'administration des affaires publiques, toutefois ayants la cognoissance de choses memorables non seulement des presentes mais aussy des passées, accompagnée d'une grace de bien escrire, meritent de leur part autant pour le moins que ceux a qui l'administration d'icelle est comise<sup>33</sup>... » En dépit de ses protestations d'humilité, il se place parmi ces hommes. Ce n'est pas sans une certaine audace qu'il réclame à mots à peine cachés, dans la version transformée pour Catherine de Médicis, un mécénat : « Et ne me puis tenir de dire en passant, Madame, que si par mandement Vostre ou de Vostre fils estoit depute homme stipendié du trésor de sa dicte majesté en chacune province des Gaules pour faire un semblable desseing que je fais de ceste-cy les noms de vos Majestés ne seroient par ce moyen moins recommandé a l'immortalité que par trophees des victoires et tableaux de marbre engravés, qu'est et sera le nom de sainte memoire François Premier du nom de Vostre beaupere des sciences et lettres, outre la gloire et profit qu'en rapportera vostre Republique Française<sup>34</sup>. »

Si la transposition latine de la *Dédicatoire* pour Henri III est rédigée en 1577, celle qu'adresse Jules-Raimond de Solier à Catherine de Médicis est postérieure à 1579, mais certainement pas de beaucoup. Voici le passage qui complète cette dédicace à la reine-mère : « Premièrement, pour autant que les cieux a Vostres premiere venue en ceste province commencerent a luy monstrier faveur a l'occasion de Vostre mariage celebré en la ville de Marseille presents les plus grands potentatz de la Chrestienté comme un heureux presage que la future gloire et ornement du pais dependoit de Vous. Puis, y estant Vostre Majesté revenue pour la seconde fois avec le feu roy de bonne memoire Carles Vostre filz, il Vous pleust honorer icelle Province de bastiments dresses entre les espesses umbres des orangiers, cytronniers, ponsires, meurtes, cannes de sucre et autres fruicts non moins delicatz et agreables que fruits de la terre universelle, lesquelz outre ce qu'ilz sont recommandables d'eux mesmes par leur par leur beauté et saveur sont neanmoings plus recommandes pour investir de leur dorees branches Vostre maison royale. Et en ce troisieme voiage, estant ceste annee l'estat dudit pais presque tout renversé et ruiné par soy mesmes a l'occasion de guerres intestines vostre dicte majesté conduite par un favorable destin est venue a point nommé la delivrer de sa

---

33. Dédicatoire, f. 253r.

34. Dédicatoire, f. 253v.

prochaine et totale ruine, qui me fait croire que la Divinité Vous a destinée à la restauration de l'antique dignité et splendeur de ladite province. L'autre raison est pour représenter devant vos yeux, comme en un miroir le discours des choses que y avez vues en Vos dictes voyages. Semblablement pour Vous donner quelque recreation quand il exhera de vous souvenir dudit pais par la lecture des histoires ou choses géographiques<sup>35</sup>...» Cette vision présente un tableau onirique, qui évoque une sorte d'Arcadie, où n'est cependant pas absent le faste des entrées royales. Cependant la dernière vision est celle de la ruine et de la destruction, présentant la reine sous un jour salvateur, comme celle qui peut faire renaître la Provence de ses cendres, dans son antique splendeur...

Ainsi, Solier, à l'instar d'intellectuels issus de régions à forte identité, oscille entre une vision qu'on ne saurait qualifier d'« autonomiste », car il est parfaitement conscient que l'acculturation est irréversible, et un regret pour le passé. Cependant, il est, en dépit des persécutions qui l'ont durement touché, fidèle au pouvoir en place, dans la mesure où celui-ci pourrait particulièrement distinguer la Provence, et surtout la protéger des drames qui ont marqué son temps.

### *Géographie et Chorographie*

La perception de la Provence par Solier est double : une perception historique/culturelle/politique, mais aussi une perception territoriale. Au niveau d'une province, cet ouvrage n'est pas tant de géographie que de chorographie. Ce terme mérite qu'on l'explique : la chorographie est par définition la description générale d'un pays, d'une région. Ce terme est calqué sur un mot grec de Ptolémée, redécouvert à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Cette forme de littérature est apparue avec la redécouverte de la renaissance de la littérature géographique de l'antiquité : la *Géographie* de Ptolémée et celle de Strabon, l'*Histoire naturelle* de Pline, la *Chorographie* de Pomponius Mela et le *Polyhistor* de Solin.

Outre les ouvrages de type encore médiéval des histoires universelles, ou cosmographie, telle la *Cosmographie universelle de tout le monde* de François de Belleforest, « comingeois », parue à Paris en 1575, – en fait, la traduction enrichie de l'œuvre de la *Cosmographia Universalis* de Sébastien Munster (Bâle, 1544), ces ouvrages antiques font office d'inspiration directe pour les cosmographes humanistes. Cette littérature est dominée par la personnalité d'André Thévet, auteur d'une *Cosmographie du Levant* (Lyon

---

35. Dédicatoire, f. 257.

1554, 1556), de *Singularités de la France Antarctique* (Paris, 1558), et enfin d'une *Cosmographie universelle* (Paris, 1571, 1575), et de Peter Benewitz, dit Apian, auteur de *La Cosmographie* (Paris, 1553). Ces ouvrages ont à cœur de donner une vue générale, purement géographique du monde.

A cette idée s'oppose la chorographie : Frank Lestringant, dans son étude sur André Thévet, a voulu clairement définir la frontière entre les deux genres : « [La Cosmographie] saisit la quantité du monde, alors que [la chorographie] sonde sa qualité. Un planisphère, qui réduit le globe terraque à ses grandes lignes, ne retiendra pas les mêmes objets que la carte partielle, choro- ou topographique, fourmillant d'une bigarrure de lieux divers. L'histoire événementielle, et jusqu'au mouvement tournant des saisons, entre aisément en carte par la grande échelle qualitative, apte à fixer le détail des accidents et à inscrire localement la fugacité du présent<sup>36</sup>. » Cette forme de géographie est illustrée par Jérôme Cardan, l'auteur des *Rerum varietate libri XVII* (Bâle, 1555). »

Solier ne fait pas de discernement. Il ne parle ni de chorographie, ni de géographie. Cartographe et astronome, il est capable d'une vision générale qui n'est ici pas son propos. Son but est descriptif. Sa principale inspiration est peut-être cette *Géographie* de Ptolémée, assortie d'une carte, publiée à Lyon pour la première fois en 1535, et commentée par Michel Servet. Il cite aussi souvent les commentateurs, contre les erreurs desquels il tempête, sanctionnant l'« Espagnol » (c'est-à-dire Juan Pedro Olliver), Villeneuve (Michel Servet) ou Cenalis (Robert Ceneau, évêque de Vence, auteur d'une *Historia Gallica* publié en 1557).

Si la province demeure le cadre général, et la ville la plus petite unité, Solier cherche une division intermédiaire : il s'agit d'une base dictée par ses sources mêmes, celles des anciens peuples gaulois de la Provincia romaine. Ainsi, en s'appuyant sur le *Candido lectori*, la « préface au lecteur » qui figure après la *Dédicatoire*, on peut cerner cette répartition en cinq aires géographiques : la première est Marseille, perçue comme une enclave grecque dans le monde gallo-romain, mais aussi une enclave commerçante s'opposant à la cité administrative d'Aix-en-Provence et au monde rural du reste de la province. La deuxième se centre sur Arles, seconde grande cité antique, comptoir de Marseille. Sa région couvre approximativement le département actuel des Bouches-du-Rhône, Aix exclue. La troisième englobe les autres peuples Salyens, jusqu'au Var et au delà, jusqu'aux Alpes Ligures, entre la Durance et la mer : il s'agit de la région d'Aix, du département du Var et de la région de Nice incluse dans sa description car culturellement proche de la Provence. La quatrième enfin comprend la région des Voconces, entre le

36. Frank LESTRINGANT, *L'atelier du Cosmographe*, Paris, 1991, p. 13.

Var, la Durance, l'Isère et les Alpes : en gros, le Vaucluse, et le nord des Hautes-Alpes en ce temps inclus dans la province de Dauphiné, mais considéré par Solier comme provençal dans la mesure où ces terres faisaient partie de l'ancienne province Narbonnaise de l'Empire romain, référence obligatoire. Il termine par les îles d'Hyères. Nous avons donc un schéma circulaire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, qui se refuse à faire appel aux nouvelles divisions administratives, les frontières officielles de la province et les cinq sénéchaussées de l'Edit de Joinville, comme divisions premières. Les divisions « artificielles » trouvent leur place à l'extrême fin seulement du livre IV : par peuples gaulois, puis par divisions ecclésiastiques et « militaires », pratiquement sous forme d'une « annexe » incluse dans le livre V, tableau des ressources de la Provence.

La version en huit livres projetait une première partie sur les généralités géographiques qui devait définir l'espace, mais on ignore si elle a même existé. L'édition du premier livre commence sur ces mots : « Entre les divers peuples qui se trouvent compris sous le nom general des Saliens, et dans leur ressort, (qui estoient les Commoviens, Anatiliens, Anatiques et autres). Les Commoviens (ainsi que nous apprenons des Geographes) estoyent ceux, qui avoient pour limite la mer Mediterrannée du costé du Midy, l'estang des Anatiques et Anatiliens, vers le couchant, la riviere de Coenus, au Septentrion, par les Camatulliques ou Theoniens, du costé de l'Orient. Et parce que c'est d'eux, qu'il nous faut traicter en ce discours, nous commencerons par la ville de Marseille, qui estoit leur Republique<sup>37</sup> ».

Solier rentre de plein pied dans le cœur d'une unité géographique au contour flou, province plutôt que Provence : la Provence-Provincia ne prend le pas sur la province-provincia que quand elle devient un territoire en proie à un danger extérieur, (l'invasion des Cimbres et des Teutons comme celle de Charles Quint) où les Provençaux eux-mêmes participent à cette défense. Dans le livre III, puis le Livre IV, l'évolution de provincia à Provincia semble pratiquement achevée. Solier s'est engagé dans le centre administratif de la Provence (la ville d'Aix) ainsi que des enclaves de droit étranger : Nice, le Comtat Venaissin.

Ainsi, on pourrait donner une autre vision de la séparation entre Chorographie et Cosmographie : la Cosmographie part d'une vision générale du monde, d'un continent ou d'un pays. La Chorographie définit le général par le particulier. La chorographie est donc prétexte à toute digression possible : aussi bien purement géographique, qu'historique, que « scientifique ». Elle est par conséquent le mode d'expression privilégié du « curieux », esprit éclectique en proie au désir, à la pulsion de connaître. Les *Rerum* sont à la frontière de l'ouvrage dit d'« antiquités », et Solier, astronome, naturaliste,

---

37. N. Jules Raimond de SOLIER, *Les Antiquitez de Marseille*, p. 6.

historien, épigraphiste, fait figure de premier véritable curieux de Provence, bien avant le célèbre Peiresc. Nous savons par le seul témoignage de P.-J. de Haitze que Jules-Raimond de Solier avait assemblé un cabinet de curiosités dans son étude d'Aix. Nous ignorons quelles furent ses sources ; cependant, Solier dit posséder des échantillons de pierres, des fossiles. Il s'intéresse aux curiosités de la nature, animales, végétales et minérales, ainsi qu'aux antiquités... La vision scientifique et physique figure également parmi ses centres d'intérêt : ses analyse sur l'origine des pierres de la Crau démontrent une démarche logique<sup>38</sup>, où il recherche, au travers des auteurs anciens et récents (Aristote, Posidonius, comme Vadianus, c'est-à-dire l'érudit suisse Joachim de Watt auteur – entre autres – de commentaires sur Pomponnius Mela (Vienne, 1518), et Giovanni Pontano, historien italien de la fin du XV<sup>e</sup> siècle auteur d'un *Liber meteorum*), les hypothèses les plus scientifiques, les plus raisonnables. Il est intéressant de noter qu'en s'appuyant sur l'auteur grec Alexandre d'Alexandrie, il a, bien mieux que Peiresc, cerné la véritable nature des fossiles.

En marge d'une géographie physique et scientifique, un autre aspect est ici abordé : celui d'une chorographie tenant plus des *Bucoliques* de Virgile que des graves ouvrages à inspiration ptoléméenne. Solier ne cache pas la source d'inspiration qu'a été pour lui le *De Laudibus Provinciae* de Quiqueran de Beaujeu, paru à Paris en 1551, à qui il rend un vibrant hommage tout en s'excusant d'avoir recopié des pans entiers de son œuvre, au nom de la gloire de la Provence<sup>39</sup>. Cet ouvrage est plus un essai littéraire qu'un ouvrage « grave ». Né en 1526, d'une famille de la grande noblesse arlésienne, Pierre Quiqueran de Beaujeu étudie à Paris, fréquente le Collège de France, où il suit les cours d'Adrien Turnèbe, voyage en Italie, s'applique à la musique, aux mathématiques, à l'histoire naturelle. Devenu très tôt évêque de Senez, il voit cette nomination contestée, et meurt à vingt-quatre ans, d'apoplexie.

Son ouvrage se situe plus dans un domaine littéraire que « scientifique ». Même si Quiqueran utilise explicitement le terme chorographie, il lui attribue un sens très limité : la définition des frontières de la Provence. Le *De laudibus...* ne comporte pas de plan très précis. On peut juste dire que le livre I fait appel aux témoignages des auteurs antiques sur la Provence, le livre II, le plus cohérent, décrit la vie des campagnes, tout particulièrement dans la région d'Arles, sa ville natale. La vision est bucolique, idéalisée, emplie de vie et d'ardeur juvénile, et tournée vers le présent. Il fait souvent appel à ses propres souvenirs, narre des anecdotes personnelles. Le troisième et dernier livre fait écho au premier, regroupant les louanges des

38. *Rerum antiquarum et Nobiliorum provinciae*, livre II, p. 58/76.

39. Dédicatoire, fol. 252v-253r.

anciens sur le peuple provençal.

Jules-Raimond de Solier a recopié les chapitres sur les taureaux d'Arles et les oiseaux de Provence sur Quiqueran, même s'il complète et corrige par la suite ce texte. L'influence est manifeste. Comme Quiqueran de Beaujeu, Solier est parfois le témoin de son temps, quand il décrit les danses des habitants de Martigues, ou la façon de vanner le blé... Mais c'est le livre V qui doit le plus au *De laudibus*, sauf pour quelques chapitres plus scientifiques (celui sur la botanique, explicable par l'influence des travaux d'Hugues de Solier, ou sur les maladies).

Nous pouvons saisir chez Solier toute la complexité du modèle chorographique, tel que l'exprime Lestringant : « ... La chorographie... enregistre de lieu en lieu les événements passés constituant la carte régionale en un authentique « art de la mémoire », au sens de l'Antiquité classique. La carte-paysage du topographe est le réceptacle bigarré et indéfiniment morcelé des légendes et des traditions locales, enracinées dans les aspérités du relief, dissimulées dans les replis du terrain, lisibles dans la toponymie et le folklore<sup>40</sup>... » Peut-être appuie-t-il un peu trop sa démonstration sur l'aspect passéiste de la chorographie, face à la cosmographie qui anticipe sur l'avenir. Si la chorographie s'attache à la tradition, à travers elle transparait également les infinies nuances d'un présent sans cesse en mutation.

### *Héritage et postérité*

Un seule partie de l'œuvre de Jules-Raimond de Solier a été publiée : le livre I, consacré à Marseille, traduit en français par l'avocat aixois Annibal Fabrot. La préface, d'Hector de Solier, est dédiée à « Messires Melchior de Forbin, sieur de Jansson, Viguier pour le Roy, Anthoine de Forbin, Sr de Gardane, Joseph Reynier Escuyer, Simon Mosties bourgeois, Consuls, Gouverneurs, Protecteurs, défenseurs des privilèges de Marseille. Et M. Michel de Villages docteur es Droict, avocat en Parlement, assesseur de ladite Ville. » La ville de Marseille a sans doute cautionné cette publication, satisfaite de mettre la main sur un ouvrage qui la concernait, quitte à l'amputer de ses quatre-cinquième et ainsi dénaturer le projet premier de Jules-Raimond de Solier en réduisant son ambitieuse chorographie provençale à de banales « Antiquités » de villes.

Cependant, les différentes copies montrent que ce manuscrit était largement connu des érudits du XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Les *Rerum antiqua-*

---

40. LESTRINGANT, *op. cit.* p. 14.



*rum et nobiliorum Provinciae* sont moins utilisées au XIX<sup>e</sup> siècle (en dépit des travaux d'Anglade et de Camille Chabaneau, et de son utilisation par Héron de Villefosse et Thédénat), et au XX<sup>e</sup> siècle.

L'un des auteurs qui a eu le plus recours aux *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae* (pratiquement à chaque page) est sans conteste Bouche, chez qui il n'est pas rare de lire « Le sus-allégué Solery pense que... », opinions non dénuées de critiques. Solier a contribué à lui inspirer cette forme chorographique, depuis longtemps passée de mode, comme introduction à son *Histoire*, près d'un siècle après la rédaction des *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae*. Bouche lui-même en témoigne : « Quelques un se sont efforcent à vouloir décrire l'Histoire de Provence ; mais pas un de tous ceux qui sont venus à ma connaissance, n'avoit pris à tâche d'en faire la Chorographie, ou la description, excepté Jules-Raimond de Solier ou Solery, dont les manuscrits, jusqu'aujourd'hui, ont rencontré le sort des ténèbres. Quelques écrivains du siècle dernièrement passé, comme Scaliger, Marliamps, Dalechamps, Thévet, Vigenaire, Belleforest, Cluver et Merula, décrivant tous les Gaules anciennes ont dit quelques choses de Provence, et ont expliqué les noms anciens de ses peuples et de ses villes ; mais certes par fois dans un si grand éloignement d'apparence de vérité, qu'ils aprésent à rire aux habitans de cette Province<sup>41</sup>. » Tout en rendant à Solier la reconnaissance due, Bouche cependant parvient tout de même à se présenter en novateur. Il se glorifie de la redécouverte de l'œuvre de Solier alors que son intervention n'est certes pas celle qui aurait pu le sortir de l'oubli. Tout familier de l'histoire de Provence connaît la *Chorographie*, mais pas forcément les *Rerum*.

Difficilement déchiffrable, utilisé sans être étudié ni prisé, cet ouvrage est l'œuvre d'un auteur qui a restreint son savoir et ses qualités intellectuelles à sa seule création. Gêné par les troubles qui sans doute empêchèrent la parution de son manuscrit, Solier n'a jamais bénéficié que d'une demie-gloire locale. Cependant, les *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae* ne dévoilent leur épaisseur matérielle et intellectuelle que lorsqu'on peut saisir leur complexité. Il est difficile de les décrire en quelques lignes, et même en quelque pages. En bref, cette œuvre synthétise, dans ses multiples facettes, le contenu de l'esprit d'un homme de son temps, dans le cadre d'une province qui s'était longtemps refusée à vivre avec son temps. Les *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae* ne constituent pas un ouvrage novateur dans le contexte culturel français : il ne l'est que dans le cadre de la Provence, dans un contexte intellectuel où les travaux de ce type font défaut. Le renouveau de la vie culturelle aixoise est généralement daté de

---

41. Honoré BOUCHE, *Chorographie de la Provence et l'Histoire Chronologique de ce même pays*. Aix, 1664. 2 vol. Avertissement, fol. b<sup>r</sup> v.

l'arrivée à Aix du grand prieur Henri d'Angoulême, bâtard de Henri II, en 1577, accompagné d'une petite cour littéraire animée par Malherbe, qui consacre le triomphe d'une littérature française et humaniste en Provence. Une nouvelle génération fait son apparition sur la scène culturelle aixoise, plus brillante mais moins spécifiquement provençale. Un homme tel que Solier peut alors sembler d'un autre temps. Cependant, ses travaux sont-ils vraiment démodés ? Peut-être pas : si la littérature chorographique semble avoir vécu (mis à part l'expérience de Bouche), les antiquités, les curiosités et les sciences sont en plein essor, pour trouver leur consécration avec l'œuvre de Peiresc.

Au travers des *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciae*, on peut surtout se faire une idée de la personnalité d'un homme mettant l'amour du travail et des lettres au dessus de tout le reste, observant la nature, les étoiles, et lisant des dizaines d'ouvrages, en grec, en latin ou en français. Mais aussi un homme actif, ne répugnant pas de chevaucher à travers la Provence afin de voir par lui-même les choses remarquables qu'il rapporte, plus héritier que participant des courants humanistes français et européen, à la charnière entre l'humaniste du XVI<sup>e</sup> siècle et le savant érudit du XVII<sup>e</sup>. Un génie, sans doute pas, mais tout au moins un esprit brillant et éclectique, qui n'a pu se résoudre à un seul domaine d'étude. Il ne saurait mieux être défini que par ses relations avec les intellectuels de son temps : il fut l'élève d'Oronce Fine et d'Adrien Turnèbe, c'est à dire des sciences et des lettres. Le neveu de Hugues de Solier, le botaniste itinérant, l'herboriste bucolique du littoral Provençal fut aussi l'enfant spontanément attiré vers les sciences de la nature. Il fut l'ami de Jean de Nostredame, le chantre du provincialisme renaissant. Seul nous manque dans cette évocation celui qui le lie aux antiquités de la Rome antique... Mais après tout, ne suffisait-il pas d'être né dans cette Provence qui n'a jamais vraiment coupé ses liens avec le prestige de son passé ?